

Du droit de réquisition

Par la famille impériale et la noblesse en général

Sa majesté l'Empereur d'Ebène trouvera dans ce texte une proposition visant à légitimer un droit appliqué sur une majeure partie de son territoire. Ce droit coutumier gagnerait, à notre humble avis, à se voir encouragé et systématisé par la noblesse pour asseoir définitivement sa domination sur le peuple et la bourgeoisie montante.

Il est un droit reconnu par toute la noblesse qui se pratique dans de nombreux duchés de l'Empire. Quand les membres de la cour impériale traversent le pays, il est de coutume de les voir hébergés chez des membres de la bourgeoisie. Par extension, ce droit s'applique à tous les membres de la noblesse dont la renommée est telle qu'elle leur permet d'y recourir. Il est fréquent que sa majesté l'Empereur se déplace dans tout ses domaines pour veiller à leur bon fonctionnement. Depuis sa grâce Mathieu le Fol, il est désormais de coutume de le voir, ainsi que ses proches conseillers, hébergé par les habitants les plus distingués des cités où il fait étape. Cette coutume donc a progressivement remplacé l'usage des hostels impériaux, ces immenses bâtisses prévues à l'origine à cette effet. Leur entretien s'étant vite révélé des plus onéreux, quand d'un autre côté la bourgeoisie s'y pressait à chaque venue de leur souverain.

S'il est évidemment question d'honorer chaque citoyen bourgeois en lui offrant la possibilité de faire étalage de sa bonne fortune, ce processus permet en plus d'exercer un certain contrôle sur ces familles montantes. Ainsi, des réseaux peuvent se former et des alliances peuvent advenir. L'idée sous-jacente étant évidemment d'éviter une noblesse centralisée, qui se complait dans sa propre gloire et d'encourager au contraire une certaine mixité sociale. L'occasion est ainsi donnée à chacun de progresser dans la hiérarchie sociale et un sang neuf peut circuler.

Si les effets d'une telle coutume restent en parfait accord avec les valeurs de notre glorieux Empire, il en recèle encore d'autres plus discrets. Depuis quelques générations, certaines guildes prennent de plus en plus d'importance au point même d'influer directement sur le destin de quelques unes de nos cités. Ce pouvoir ainsi obtenu vient menacer indirectement les prérogatives de l'Empire sur ses propres terres. Systématiser le droit de réquisition pourrait venir endiguer en quelque sorte ce phénomène en venant réaffirmer le droit de la noblesse de dominer le peuple. S'il est déjà trop tard pour deux de nos communes, les villes les plus éloignées de la capitale gagneraient grandement à marcher au pas.

Il est évidemment question ici des villes frontalières ou des cités les plus éloignées de la capitale. Les duchés centraux étant d'ores et déjà sous le contrôle quasi-direct de la noblesse citadine, l'Empereur ne s'y arrête que rarement et les nobles y ont déjà leurs habitudes. Il ne faut cependant pas se laisser aller à croire que le droit de réquisition n'est valable que depuis Sifalle. Il est important d'encourager la circulation de la noblesse dans les deux sens en attirant de partout de nouvelles familles. Ces voyages sont d'excellents moyens de faire fonctionner le commerce et l'artisanat. Chaque fête donnée pour l'occasion étant marquée par de somptueux repas, par des parades et des tournois et se terminant

le plus souvent par l'octroi de présents. Car la coutume veut en effet que l'hôte se voit remettre une myriade de cadeaux, allant des étoffes les plus rares aux mets les plus fins.

En s'exportant ainsi, le train de vie de la haute noblesse de la capitale permet à tous de s'élever. Les esprits pourront ainsi se former auprès de leurs aînés et la circulation de l'information, des biens et des personnes ne pourra être que bénéfique pour tous. Il n'est finalement question que d'exporter les us et coutumes de la cour impériale en l'adaptant à une plus large échelle. Si la question de la sécurité de chaque personne noble doit ici être abordée, elle ne prendra guère beaucoup de mots. Il est en effet impensable que ces personnes se déplacent sans leurs escortes habituelles et si des réseaux doivent ainsi se former, il n'ira pas sans le développement d'un certain climat de confiance.

Pour finaliser nos propos, ce droit n'est ni plus ni moins que l'application des préceptes laissés en héritage par sa grâce Mathieu le Fol. Si sa majesté Lazzarus de la Maison Rouge-lame se permet de dîner à l'improviste chez les plus humbles de ses citoyens, pourquoi sa noblesse ne pourrait elle pas envisager d'en faire de même par tout le territoire de l'Empire d'Ebène ?

Robert de Lennon
Intendant de la cour impériale

L'étude de cette proposition m'étant confiée, je me permets d'ajouter ici bas que j'ai dépêché des agents de confiance dans les villes les plus reculées afin de déterminer si la population locale y serait favorable. Je m'apprête moi-même à faire route vers Sletho pour ces mêmes raisons, entre autres affaires plus graves. Appliquer et systématiser cette coutume ne devrait pas poser de problèmes, à la notable exception des villes frontalières plus habituées à leur illusion d'indépendance et à héberger en leur demeures des puissances étrangères.

Roman
Grand maître
X235